

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°205

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Étaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Étaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, AÏT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés : BIDAL Damien ,LENOURY Nadia .

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Madame Soizig NEDELEC

Madame Magali CHERET

Monsieur Guillaume SANON

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Secrétaire de séance : Silvère ROZENBERG

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Personnel communal : autorisation de recrutement d'un juriste au sein du Service des Affaires Juridiques de la Direction Administration Générale : sur la base d'un contrat de trois ans à compter du 1er novembre 2017.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 3-3 2° et 34 ;

Vu le décret 88.145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'en l'absence de candidat fonctionnaire ayant le niveau de technicité exigée pour assurer ces missions, il peut être, le cas échéant, nécessaire de recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 ;

Considérant le budget communal

Adoption à l'unanimité par 41 pour

DELIBERE :

AUTORISE en l'absence d'un fonctionnaire ayant le niveau de technicité requis, Madame la Maire, à recruter par voie contractuelle, un juriste au sein du Service des Affaires Juridiques de la Direction Administration Générale, sur la base d'un contrat de trois ans à compter du 1^{er} novembre 2017, dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 susvisée.

DIT que le candidat retenu devra justifier de la détention d'un diplôme ou d'une formation en droit de niveau Master 2 et/ou d'une expérience confirmée sur des fonctions équivalentes au sein de collectivités ou d'organismes publics.

DIT que la rémunération de cet agent sera calculée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 012.020.64131.602

Reçu en préfecture le : 20/10/17
Publié le : 20/10/17
Certifié exécutoire : 20/10/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

